

Mobilisation contre une fermeture de classe à Freinet Page 8

Hier, jour de rentrée, les écoles d'Hérouville s'adaptent à de nouvelles configurations avec l'appui des services éducatifs périscolaires.

Cinq fermetures

Dans un contexte national de baisse démographique impactant les effectifs scolaires, Hérouville n'est pas épargnée. Depuis 2018, la Ville a perdu près de 250 élèves dans ses écoles maternelles et primaires. Les conséquences sont sévères, avec cinq fermetures de classes. C'est inédit sur ce territoire. Pour veiller à l'harmonisation des effectifs scolaires, une étude est programmée sur les prochaines années afin de redéfinir, le cas échéant, la sectorisation scolaire. Cela permettrait de maintenir l'équilibre sur l'ensemble des groupes scolaires.

Maintenir les effectifs

Les écoles concernées par les fermetures de poste sont les suivantes : Célestin-Freinet, Pierre-Gringoire, Jean-Boisard (2 postes) et Montmorency. L'école Simone-Veil, concernée dans un premier temps, conserve son poste. Un poste supplémentaire lui est attribué au vu d'un effectif en légère augmentation. « **Ces fermetures de classes sont un inconvénient, mais le nombre moyen d'enfants par classe se situe entre 17 et 19. L'avantage est peut-être une meilleure répartition dans les classes. Nous amplifions nos actions autour de l'école dans le but de maintenir les effectifs** », déclare Rodolphe Thomas, le maire.

Dédoublements

Une nouvelle cartographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) intègre le quartier du Bois depuis janvier. L'école Claudie-Haigneré qui s'y trouve, bénéficie des dispositifs éducatifs renforcés. Mais ne faisant pas partie du Réseau d'éducation prioritaire (REP), tel que défini par l'Éducation nationale, le principe des effectifs allégés y est néanmoins appliqué.

Le dispositif 100 % réussite, maintenu par l'Éducation nationale, permet de dédoubler les classes de grande section maternelle, CP et CE1 dans les écoles du REP. Ces trois niveaux compteront

moins de 14 élèves par classe pour les écoles concernées : Blaisot, Boisard, Veil, Gringoire et Poppa-de-Valois. En parallèle, la Ville maintient la présence d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem). La scolarisation des enfants de moins de trois ans est possible dans les écoles Veil et Gringoire. Pour cela, la Ville a créé un second emploi d'éducateur de jeunes enfants à plein temps.

La Ville met aussi l'accent sur les activités périscolaires dans un Projet éducatif territorial (PEDT) labellisé jusqu'en 2027. L'Union normande des centres maritimes et touristiques (UNCMT) organise l'accueil des enfants sur le temps périscolaire, extrascolaire et de la pause de midi.



Les familles accueillies à l'école Claudie-Haignéré par la directrice et des élus municipaux. Ouest-France